



MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

550, rue Notre-Dame
Montebello (Québec)
J0V 1L0 819.423.5123

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2024 FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE NICOLE LAFLAMME, MAIRESSE. LES CONSEILLERS SUIVANTS ÉTAIENT PRÉSENTS : PIERRE BERTRAND, MARTIN DESCHÊNES, JEAN-PHILIPPE COMEAU, DOMINIQUE PRIMEAU ET MADAME LA CONSEILLIÈRE JÉSABELLE DICAIRE.

LE CONSEILLER BENOIT MILLETTE A MOTIVÉ SON ABSENCE

Adoption du programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2024-12-219

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter chaque année un plan triennal des immobilisations conformément à l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT les discussions entre les membres du conseil.

Il est proposé par Martin Deschênes

RÉSOLU

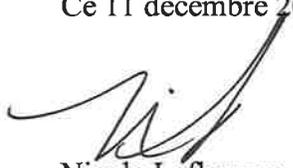
QUE ce conseil adopte le plan triennal des immobilisations 2025-2026-2027

QUE le montant prévu au financement de ces dépenses en immobilisations est détaillé dans le document « Plan triennal d'immobilisation 2025-2026-2027 » en annexe.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
Ce 11 décembre 2024



Nicole Laflamme
Mairesse